

CHARTE INFORMATIQUE ET INTERNET DU COLLEGE

Cette charte propose un code pratique et moral d'utilisation de l'outil informatique. Elle se réfère aux lois suivantes :

- Loi d'Orientation sur l'éducation (10 juillet 1989)
- Loi informatique et libertés (6 janvier 1978)
- Loi sur la liberté de la presse (29 juillet 1881)
- Loi sur la communication audiovisuelle (29 juillet 1982 modifiée en 1986)

L'INFORMATIQUE EST UN INSTRUMENT DE TRAVAIL

• Au CDI:

C'est un outil pour effectuer des recherches documentaires dont les étapes sont la consultation :

- ⇒ Sur poste : -du logiciel BCDI qui permet de retrouver les références des documents.
- des CD ROM (liste affichée)
- d'Internet pour élargir les ressources du CDI
 - ⇒ En rayon : des dictionnaires, encyclopédies, manuels scolaires, et périodiques.

• En salle informatique :

Les ordinateurs sont à la disposition des élèves, en dehors des cours, <u>en présence d'un adulte</u> dans le cadre du soutien, des études dirigées, et de la permanence.

1-CONDITIONS D'ACCES

- Signer la Charte (signature de l'élève et des parents)
- Présenter un projet personnel de recherche validé par un professeur ou adhérer à un projet de classe.
- S'inscrire sur le planning du CDI ou en salle informatique pour chaque séance (1 à 2 élèves par poste)

2 – REGLES GENERALES D'UTILISATION DES ORDINATEURS

L'élève est responsable du matériel confié et respecte les points suivants :

- S'inscrire sur le livret d'utilisation du poste
- Ne pas installer, configurer, ou réaliser toute autre modification
- Ne pas ouvrir, modifier ou effacer les fichiers d'autrui.
- Ne pas utiliser disquettes ou CD personnels
- N'imprimer que ce qui est indispensable à son travail, (pour des raisons de coût) après validation par le responsable de la salle. Ne pas imprimer plusieurs exemplaires du même document (faire photocopie)
- Ne pas éteindre l'ordinateur après utilisation (fermer l'application utilisée et se déconnecter)
- Signaler tout problème technique aux personnes responsables

3 - CONDITIONS SPECIFIQUES A INTERNET

Chaque élève dispose d'un code d'accès au réseau ; il est le seul responsable de ses connexions

Pour accéder à Internet, l'élève doit avoir UN SUJET DE RECHERCHE SCOLAIRE donné par un professeur.

L'élève s'engage:

- A ne consulter Internet que pour la recherche demandée et sous la responsabilité d'un adulte.
- Préparer la recherche avant la connexion
- A ne pas utiliser les groupes de discussions, forums, news, téléchargement des fichiers. Ces activités ne peuvent se pratiquer que dans le cadre d'un travail pédagogique avec un professeur.
- Ne pas afficher à l'écran ou publier des documents à caractère raciste, xénophobe, extrémiste ou pornographique.
- Ne pas utiliser le système dans le but de vendre, d'acheter ou de distribuer des substances et objets illégaux.

DOCUMENT A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL

J'ai pris conna	issance de la Chart	e informatique et Internet du Collège « La Platière ». Je m'engage à la respecter.	
	NOM:	PRENOM:	
	CLASSE:	DATE:	
SIGNATURE DE L	L'ELEVE :	SIGNATURE DES PARENTS	
DOCUMENT A	REMETTRE A	AU PROFESSEUR PRINCIPAL	
J'ai pris conna	issance de la Chart	e informatique et Internet du Collège « La Platière ». Je m'engage à la respecter.	
	NOM:	PRENOM:	
	CLASSE:	DATE:	
SIGNATURE DE I	L'ELEVE :	SIGNATURE DES PARENTS	
		AU PROFESSEUR PRINCIPAL re informatique et Internet du Collège « La Platière ». Je m'engage à la respecter.	
	NOM:	PRENOM:	
	CLASSE:	DATE:	
SIGNATURE DE I	Z'ELEVE :	SIGNATURE DES PARENTS	
DOCUMENT A	REMETTRE A	AU PROFESSEUR PRINCIPAL	
J'ai pris conna	issance de la Chart	e informatique et Internet du Collège « La Platière ». Je m'engage à la respecter.	
	NOM:	PRENOM:	
	CLASSE:	DATE :	
SIGNATURE DE I	'EI EVE ·	SIGNATUDE DES DADENTS	